

Monde

Modifié à 21:42

L'Italie bloque le robot ChatGPT pour protéger les données personnelles



Le logiciel Chat GPT soulève de nombreuses inquiétudes / 19h30 / 2 min. / aujourd'hui à 19:30

Les autorités italiennes ont annoncé vendredi leur décision de bloquer provisoirement le robot conversationnel ChatGPT. Elles l'accusent de ne pas respecter la législation sur les données personnelles et de ne pas avoir de système pour vérifier l'âge des usagers mineurs.

La décision des autorités italiennes entre en vigueur "avec effet immédiat". Elle aura pour conséquence "la limitation provisoire du traitement des données des utilisateurs italiens vis-à-vis d'OpenAI", créateur de ChatGPT, a indiqué dans un communiqué l'Autorité nationale de protection des données personnelles.

ChatGPT est apparu en novembre et a rapidement été pris d'assaut par des utilisateurs impressionnés par sa capacité à répondre clairement à des questions difficiles, à écrire des sonnets et même à réussir des examens. Le robot peut également être utilisé pour écrire du code informatique, sans avoir les connaissances techniques.

>> Lire: **ChatGPT, une révolution ou un robot à "bullshit"?**

Absence de base juridique

Dans son communiqué, l'Autorité italienne souligne que ChatGPT "a subi le 20 mars une perte de données (data breach) concernant les conversations des utilisateurs et les informations relatives au paiement des abonnés au service payant".

L'Autorité reproche aussi à ChatGPT "l'absence d'une note d'information aux utilisateurs dont les données sont récoltées par OpenAI, mais surtout l'absence d'une base juridique justifiant le recueil et la conservation en masse des données personnelles, dans le but 'd'entraîner' les algorithmes faisant fonctionner la plateforme".

Pas de filtre pour protéger les mineurs

En outre, alors que le robot est destiné aux personnes de plus de 13 ans, "l'Autorité met l'accent sur le fait que l'absence de tout filtre pour vérifier l'âge des utilisateurs expose les mineurs à des réponses absolument non conformes par rapport à leur niveau de développement".

L'Autorité demande à OpenAI de "communiquer d'ici 20 jours les mesures entreprises" pour remédier à cette situation, "sous peine d'une sanction allant jusqu'à 20 millions d'euros ou jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial annuel".

>> Les explications de Théo Jeannot dans le 19h30





À consulter également



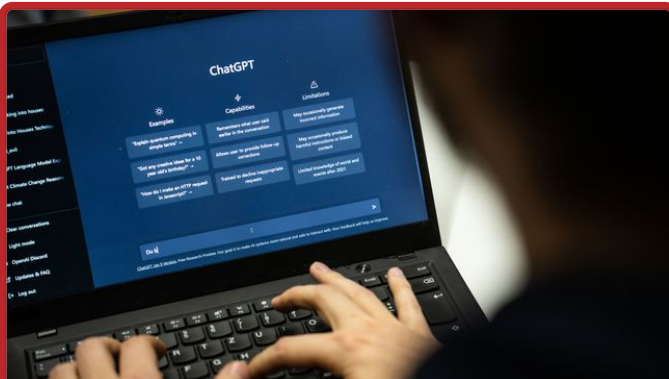
Les arnaques en ligne toujours plus crédibles grâce à l'intelligence artificielle

Sciences-Tech.
Lundi à 12:12



La nouvelle version de ChatGPT "aussi performante que les humains" pour certaines tâches

Technologies
Le 14 mars 2023



Peut-on réellement détecter les textes écrits avec ChatGPT?

Technologies
Le 11 février 2023



Le robot conversationnel de Google s'apprête à concurrencer chatGPT

Technologies
Le 6 février 2023

La RTS

À propos

Contact

Ventes aux professionnels

Médiation

FAQ

Travailler à la RTS

[Conditions générales](#)

[Communiqués de presse](#)

[Visiter les studios](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Play Suisse](#)

[Assister aux émissions](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[La Boutique RTS](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision